

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 11 juillet 2025	N° 2025-341

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PESCIANA à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250711-lmc1109335-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/07/2025 Date de réception préfecture : 17/07/2025 Publié : 17/07/2025
--

	Conseil du 11 juillet 2025	<i>Délibération</i>
		N° 2025-341

Convention de Partenariat avec le GIP Littoral - Décision - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Acteur essentiel de la réflexion stratégique sur les problématiques littorales de Nouvelle-Aquitaine, animateur important des politiques publiques dédiées à la préservation, l'aménagement et la gestion des espaces littoraux, le GIP Littoral est un lieu de production d'études à caractère prospectif mais aussi un outil de concertation, de mise en cohérence et d'accompagnement des projets, d'échanges d'expériences et de diffusion de bonnes pratiques entre ses membres et partenaires.

Le GIP Littoral réalise ses missions dans le cadre d'une stratégie partagée pour un développement durable, équilibré et solidaire du littoral régional : le projet "Littoral 2030 : Réussir la transition du littoral de Nouvelle-Aquitaine".

Ce projet a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du littoral et approuvé définitivement en 2019. Il offre un cadre de référence pour l'ensemble des partenaires et organise la synergie d'actions portées par chacun jusqu'en 2030.

Bordeaux Métropole s'est impliquée dans la stratégie d'accueil des plages de Gironde proches de la métropole depuis 2022, dans le cadre des coopérations territoriales. Plusieurs contrats de nouveaux équilibres de coopérations territoriales comprennent une fiche « Prévenir les risques liés à la fréquentation du territoire » : il s'agit de la COBAN (avec les plages de Lège Cap Ferret) et du Médoc (avec les plages du Porge, Lacanau, Carcans-Maubuisson). La ville de La Teste de Buch bénéficie également de ce dispositif.

En 2024, l'expérimentation a été menée en renforçant les efforts de communication et ainsi engager un travail de fond sur tous les supports : « Infos Plages » est devenu « MES PLAGES OCEANES ».

L'objectif était de renforcer la fréquence des informations, à l'aide d'une identité graphique forte et en adaptant les messages aux supports, notamment les réseaux sociaux : périodes et horaires de surveillance, signalétique baignade, protection des milieux, sensibilisation sur les phénomènes de baines, gestion environnementale, risque incendie, capacités d'accueil et de stationnement. Bordeaux Métropole qui a contribué pleinement en participant à toutes les étapes d'élaboration de la nouvelle stratégie de communication et en mettant à disposition les espaces d'affichage du réseau tram pendant 15 jours cet été (cf Annexe 1)

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU La convention constitutive du GIP Littoral, approuvée par arrêté du Préfet de la région Aquitaine en date du 16 octobre 2006,

VU La modification de la convention constitutive du GIP Littoral, approuvée par arrêté du Préfet de la région Aquitaine en date du 29 septembre 2010,

VU L'adoption du contrat des nouveaux équilibres de coopération territoriale entre Bordeaux

Métropole, la Communauté de Communes Médullienne, la Communauté de Communes Médoc Atlantique, la Communauté de Communes Médoc Estuaire, la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île et le Parc Naturel Régional du Médoc le 29 septembre 2023.

VU L'adoption du contrat des nouveaux équilibres de coopération territoriale entre Bordeaux Métropole et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) le 24 novembre 2022.

VU Le CGCT en son article L5217-2 qui donne compétence « mobilité » à Bordeaux Métropole.

Il est opportun de définir un cadre partenarial formel durable en raison du contexte des politiques et missions portées par les parties, du caractère innovant des travaux menés par le GIP, et de sa gouvernance élargie.

La convention proposée vise à renforcer la collaboration entre Bordeaux Métropole et le GIP Littoral dans le cadre de la stratégie d'accueil des plages de Gironde proches de la Métropole bordelaise. Elle définit les termes et conditions de cette collaboration, notamment :

- **L'animation de la feuille de route définie avec tous les partenaires**
- **L'organisation de temps d'échanges partenariaux**
- **Un appui technique de Bordeaux Métropole au GIP Littoral pour l'élaboration d'un plan de communication**
- **L'évaluation du dispositif de communication et ses impacts en matière de fréquentation des sites**

DECIDE

Article 1 : de reverser au GIP Littoral une participation de 6 000 € TTC tous les ans pour permettre la réalisation des actions nécessaires à remplir les objectifs du projet. Ce montant pourra être complété chaque année par une valorisation des coûts pris en charge par Bordeaux Métropole, comme la mise à disposition des espaces d'affichage des réseaux TBM (Tram).

Article 2 : d'autoriser Mme la Présidente à signer la convention

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------